

M. NEILL: Je tiendrais à savoir pourquoi toute cette somme importante est requise sur le littoral atlantique?

L'hon. M. MICHAUD: A cause des besoins du littoral de l'Atlantique.

M. NEILL: Et les besoins ne se font-ils pas sentir sur le littoral du Pacifique?

L'hon. M. MICHAUD: Tout dépend du sens que l'honorable député attache à "besoins". Mais il sait fort bien, et la Chambre également, que la situation des pêcheurs sur le littoral du Pacifique n'est nullement comparable à celle, très grave, qui règne parmi les pêcheurs du littoral de l'Atlantique. Et diverses raisons en sont la cause. Il se dépense beaucoup d'argent sur la côte du Pacifique, mais le besoin est beaucoup plus pressant sur le littoral de l'Atlantique. L'industrie de la pêche est fortement organisée sur la côte du Pacifique et ne souffre pas autant que celle de la côte de l'Atlantique.

M. NEILL: Les habitants de la Colombie-Britannique voient la question d'un autre œil que le ministre. A leur avis, ils ont des griefs qu'il faudrait redresser. Je prie le ministre de m'indiquer parmi les crédits affectés au littoral du Pacifique, en faisant abstraction, bien entendu, des crédits usuels du ministère affectés à cette région, une seule dépense comparable à celles qui se font sur le littoral de l'Atlantique? Le ministre peut-il m'indiquer un crédit, disons, de \$100,000?

L'hon. M. MICHAUD: Mon honorable ami n'est pas sans savoir...

M. NEILL: Veuillez ne pas dire que je ne suis pas sans savoir, alors que c'est le contraire qui est vrai.

L'hon. M. MICHAUD: Les fonds ne sont pas dépensés à la suite d'une simple demande; ils le sont pour répondre à un besoin et pour donner suite aux recommandations de commissions d'enquête. Le littoral du Pacifique n'a pas été l'objet de pareilles recommandations.

M. NEILL: Si la difficulté vient de ce que la Colombie-Britannique n'a rien demandé, alors c'est un reproche adressé aux députés de cette province. Je ne croyais pas que ce talent leur faisait défaut. Le comité des pêcheries a eu des séances fort orageuses sur la question des parcs à rets en Colombie-Britannique, et je fais observer qu'une faible partie de ce crédit eut suffi à acquérir la part de propriété dans ces parcs à rets, le cas échéant, ce qui aurait amélioré sensiblement le sort des pêcheurs ordinaires, bon nombre desquels seront jetés sur le pavé cette année, si l'on en croit les témoignages rendus devant le comité, à cause

[Le très hon. M. Bennett.]

des restrictions imposées sur la rivière Skeena, qui est la deuxième source la plus prolifique de saumon sockeye dans la Colombie-Britannique.

Je suggérerais aussi au ministre d'accorder une prime pour la destruction du chien de mer. Je préconise cette initiative depuis des années. C'est un grand ennemi des pêcheurs de saumon. Jamais ceux-ci n'ont pu découvrir les lieux où il se propage et l'industrie y gagnerait énormément si l'on accordait une prime modeste, \$2.50 la tonne, disons, pour la destruction de ce poisson. Ne nous voterait-on que \$100,000, ce serait au moins commencer à nous donner notre dû. Le ministre paraît ne voir dans ce crédit de \$500,000 qu'une maigre pitance, mais nous voudrions bien recevoir l'assurance qu'une partie de cet argent sera affectée à la Colombie-Britannique d'ici à ce qu'il soit dépensé. Je suppose que même la Nouvelle-Ecosse ne pourra tout dépenser cet argent immédiatement.

(Le crédit est adopté.)

Pisciculture, \$231,220.

M. NEILL: Je crois que l'honorable député de Fraser Valley (M. Barber) voulait dire quelques mots à ce sujet.

L'hon. M. MICHAUD: J'ai fait savoir à cet honorable député que sa suggestion relative à la pisciculture de Cultus Lake avait été adoptée.

Le très hon. M. BENNETT: L'avenir de la pisciculture est assuré.

M. NEILL: Qu'en est-il de la pisciculture de Cowichan?

L'hon. M. MICHAUD: Je ne crois pas qu'elle ait été fermée l'an dernier.

M. ESLING: Il y a quelque temps un comité fut nommé et chargé d'établir la part de responsabilité des gouvernements fédéral et provincial, en Colombie-Britannique, en ce qui a trait à l'entretien d'une pisciculture pour assurer la propagation des poissons destinés à la pêche d'agrément. Le ministre a ce rapport en main et je me demande s'il pourrait nous dire si l'entretien d'une telle pisciculture est du ressort fédéral ou provincial.

L'hon. M. MICHAUD: Un rapport définitif n'a pas encore été fait établissant la juridiction de l'un ou de l'autre gouvernement. D'après ce que j'ai pu constater au cours d'un bref examen du rapport provisoire, il y est suggéré que les moyens rendus disponibles grâce au gouvernement fédéral devraient être utilisés partout où la chose est possible pour assurer l'élevage du poisson destiné à la pêche d'agrément sur la côte du Pacifique. Cette suggestion sera adoptée.

(Le crédit est adopté.)